

**SESSION
SPÉCIALE
ADOPTION DU
BUDGET 2011
20 DÉCEMBRE
2010**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET 2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE ALAIN GUINDON. LA SESSION DÉBUTE À 19 HEURES TRENTE.

SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM

M. Alain Guindon, maire
Mme Marie-Eve Surprenant, conseillère
M. Benoît Proulx, conseiller
Mme Sylvie D'Amours, conseillère
M. Donald Robinson, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
M. Joël Brassard, conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Guylaine Comtois, directrice générale

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

**Résolution numéro 408-12-2010
VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION.**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx
Et unanimement résolu que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente session conformément à la Loi. La directrice générale dépose le certificat de transmission des documents.

**Résolution numéro 409-12-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET 2011 TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2010.**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la session spéciale d'adoption du budget 2011 tenue le 20 décembre 2010 tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

- 1.1 Vérification des avis de convocation.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale d'adoption du budget 2011 tenue le 20 décembre 2010.

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011.
- 2.2. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013.

3. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 13-2010 établissant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011.
- 3.2 Adoption du règlement numéro 14-2010 établissant les caractéristiques et le mode de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2011.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SESSION SPÉCIALE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 410-12-2010

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011.

C'est avec plaisir, en cette fin d'année que je vous présente le budget de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'exercice financier 2011.

Nous déposons ce soir un budget équilibré de 7 279 045\$ pour l'année 2011. Trois objectifs importants ont guidé le conseil municipal dans le cadre de la planification budgétaire : favoriser les investissements dans les infrastructures municipales afin de bénéficier de l'aide financière gouvernementale disponible, offrir à la population des services efficaces et professionnels et finalement, adopter un budget respectueux de la capacité de payer des citoyens.

Aux fins de la taxation 2011, le rôle d'évaluation foncière a été entièrement révisé, il comporte une augmentation des valeurs de 20,3%. Il va sans dire que plusieurs propriétaires devront assumer des hausses de leur compte de taxes dû à l'augmentation de la valeur des propriétés jumelée à l'augmentation du taux de la taxe foncière. Au cours des 10 dernières années, le conseil municipal s'est efforcé de rabattre le taux de la taxe foncière dans des proportions identiques à l'augmentation du rôle d'évaluation. En 2011, nous avons malheureusement l'obligation d'ajuster le taux de taxe aux nouvelles réalités du milieu. Le développement du territoire s'accompagne inévitablement d'une augmentation de la demande des services publics et requiert des investissements au niveau des infrastructures. Le conseil municipal a donc statué sur une augmentation du taux de la taxe foncière de 0,07\$ du 100\$ d'évaluation.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les principales composantes du Budget 2011 et d'apporter des précisions sur la hausse du taux de la taxe foncière.

Le budget des revenus et des dépenses se détaille comme suit :

SOMMAIRE	2 010	2 011	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	3 439 050 \$	3 940 538 \$	12,73%
Compensations services municipaux	1 507 624 \$	1 580 154 \$	4,59%
Paiement tenant lieu de taxes	40 000 \$	22 000 \$	-81,82%
Services rendus	342 395 \$	395 642 \$	13,46%
Recettes de sources locales	500 854 \$	652 732 \$	23,27%
Revenus de Transferts	776 277 \$	687 979 \$	-12,83%
TOTAL	6 606 200 \$	7 279 045 \$	9,24%
DÉPENSES			
Administration générale	905 186 \$	1 042 566 \$	13,18%
Sécurité publique	1 193 861 \$	1 234 436 \$	3,29%
Transport	1 352 577 \$	1 673 069 \$	19,16%
Hygiène du milieu	1 124 298 \$	1 208 431 \$	6,96%
Santé et bien-être	45 998 \$	42 031 \$	-9,44%
Urbanisme	253 894 \$	266 061 \$	4,57%
Loisirs et culture	486 780 \$	548 470 \$	11,25%
Service de la dette	1 159 992 \$	1 263 981 \$	8,23%
Immobilisations et affectations	500 195 \$	0 \$	
Affectation autre fonds	-416 581 \$	0 \$	
TOTAL	6 606 200 \$	7 279 045 \$	9,24%

Au total le budget 2011 comporte une augmentation de 9,24%. Le budget 2011 comporte une indexation normale au coût de la vie en considération de l'augmentation de 1% de la TVQ. De plus, le conseil souhaite réaliser quelques projets subventionnés dans le cadre du transfert de la taxe d'accise aux municipalités. Une subvention de 1 306 141\$ est disponible pour la municipalité conditionnellement à ce que cette dernière atteigne un seuil minimal d'immobilisation de 572 880\$ dans les infrastructures reconnues prioritaires par le ministère des Affaires municipales. Conséquemment, nous investirons majoritairement au niveau de la voirie municipale, de l'aqueduc et de l'égout municipal. La programmation de travaux sera déposée au ministère pour approbation en janvier 2011, cependant nous avons déjà prévu au budget 2011 les sommes nécessaires à cette fin.

Par ailleurs, le budget municipal comporte une augmentation liée à l'embauche de nouveau personnel. La population augmente, le territoire développé s'élargit et les demandes sont en continuelles progressions, il va sans dire que l'embauche de personnel est une conséquence logique de l'augmentation des services à la population. Enfin, le budget 2011 supporte une augmentation de l'endettement conséquent de la diminution de l'aide financière accordée par le gouvernement sur les différents travaux d'infrastructures. De plus, le conseil municipal souhaite doter la municipalité d'une caserne d'incendie et d'un garage municipal fonctionnel dans l'édifice actuel acquis en 2008, le budget 2011 permettra cet investissement à long terme.

En ce qui concerne la tarification des services d'aqueduc et d'égout, elle sera identique à l'année 2010. Seule la tarification relative à l'assainissement et au traitement des eaux usées comportera une augmentation aux fins d'assumer le coût des règlements d'emprunt

adoptés pour la vidange des étangs aérés et la mise aux normes. La tarification du service de collecte des matières recyclables et des matières résiduelles sera indexée pour refléter le coût des contrats octroyés.

Nos priorités pour 2011 :

Durant l'année 2011, mentionnons parmi nos priorités que nous poursuivrons le travail amorcé aux étangs aérés afin que cet équipement puisse répondre adéquatement aux besoins des municipalités membres de la régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes.

Nous poursuivrons les démarches visant l'implantation d'un écocentre en accord avec les politiques environnementales en concertation avec le comité consultatif en environnement. Nous poursuivrons les démarches visant la construction au cœur du village d'une résidence pour personnes âgées en collaboration avec la SHQ.

Aux fins de dynamiser la vie de quartier, nous organiseront des activités culturelles et familiales dans les parcs municipaux.

Et, comme par le passé, nous maintiendrons une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales afin de conserver un taux de taxation des plus avantageux.

Suivant la présentation du budget 2011 par monsieur le maire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu d'adopter le cahier des prévisions budgétaires 2011 tel que présenté.

Résolution numéro 411-12-2010

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013.

Le programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2011-2012-2013 présente différents investissements qui nécessiteront l'aide financière des gouvernements pour permettre leur réalisation. Nous tenterons d'accéder aux nouvelles sources de financements des infrastructures annoncées par le ministre des Affaires municipales. Toutefois, différents projets et acquisitions seront réalisés à partir des fonds municipaux.

Suivant la présentation du programme de dépenses en immobilisation par monsieur le maire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

Et unanimement résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2011-2012-2013 tel que présenté.

❖ ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Résolution numéro 412-12-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2010 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et résolu d'adopter le règlement numéro 13-2010 établissant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011. Les membres du conseil ont reçu une copie du règlement tel que présenté ci-après. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

Le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2011 est établi ainsi :

Taxe résiduelle :	0.6494\$ / 100\$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles non résidentiels :	0.9288\$ / 100\$ d'évaluation

Dans le cas d'une unité mixte, le montant de la taxe est calculé selon l'indication de sa classe de mixité identifiée au rôle d'évaluation tel que prescrit par la Loi sur la fiscalité municipale (article 244.32).

Résolution numéro 413-12-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2010 ÉTABLISSANT LES CARACTÉRISTIQUES ET LE MODE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 14-2010 établissant les caractéristiques et le mode de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2011 tel que présenté ci-après. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

Résolution numéro 414-12-2010

LEVÉE DE LA SESSION SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET 2011

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu de lever la session spéciale du budget 2011.

**ALAIN GUINDON
MAIRE**

**GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE**